

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 11 mai 2023**

Date de convocation et d'affichage : 5 mai 2023

**DL-20230511-013**

L'an deux mille vingt-trois et le onze mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD	X	
Guy MONNIN, 1 <sup>er</sup> Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Josiane BOUVIER, 2 <sup>e</sup> Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Jean-Marc BODET, 3 <sup>e</sup> Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Anne-Christine DUBOST, 4 <sup>e</sup> Adjoint	X		Mariaux CHAROUSSET		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 <sup>e</sup> Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Tanguy NAZARET, 6 <sup>e</sup> Adjoint	X		Patrick GUINET	X	
Marion MÉLIS, 7 <sup>e</sup> Adjoint		X	Marie Chantal JOLIVET	X	
Jean -Michel LADOUCE, 8 <sup>e</sup> adjoint	X		Nathalie DESCOURS	X	
Georges THOMAS	X		Isabelle LOUIS COMME	X	
Annie CHATELARD	X		Emilie NGUYEN		X
Corinne SAVIN	X		Guylène MATILE-CHANAY	X	
Jean COMTET	X		Nicolas VANEL	X	
Hervé GINET	X		Antoine MATRAS	X	
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Marion MELIS	Tanguy NAZARET
Sonia FAVIERE	Josiane BOUVIER
Vanessa GERONUTTI	Jean-Pierre GAITET
Emilie NGUYEN	Guy MONNIN

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Jean-Marc BODET	82,75 %	29	24	28



### INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

#### **Aménagements de sécurité sur routes départementales et voiries communales – Fond de concours**

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge des Travaux et de l'Urbanisme, rappelle la délibération DL-20220929-016 du 29 septembre 2022, portant restitution à la commune de Miribel de la compétence communautaire « création des aménagements de sécurité sur route départementale en milieu urbain ».

Anne-Christine DUBOST, adjointe en charge des Travaux et de l'Urbanisme, précise que pour donner suite à cette restitution de compétence, la CCMP a élargi le fond de concours initialement dédié aux aménagements sécuritaires sur route départementale à tous types d'aménagements sur l'ensemble des voiries communales.

Le montant de ce fond de concours s'élève pour la commune de Miribel à 785 469 €. Il devra financer au maximum 50% de la charge nette des projets d'aménagements de la commune.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de solliciter ce fond de concours selon la liste des opérations suivantes correspondant à la programmation pluriannuelle d'investissement de la commune en termes de travaux de voirie.

Projets d'aménagement	Année prévisionnelle réalisation	Montant projet (HT)	Fd Concours demandé (HT)		Reste à charge de la commune
Route de Rillieux (RD71) : Pérennisation de l'écluse test située entre le chemin du Père Chadel et la route de Vancia	2023	64 699,13 €	32 349,56 €	50%	32 349,56 €
Montée Neuve (RD71) : Pérennisation de l'écluse test située entre le chemin des Boulées et la rue de l'Ancienne Montée	2023	62 049,12 €	31 024,56 €	50%	31 024,56 €
Grande rue (RD1084) : Modification des feux tricolores du SDIS, ajout d'un feu en sortie de la rue de la Pavotière et mise en place d'un vert récompense	2023	27 417,70 €	13 708,85 €	50%	13 708,85 €
Rue du Mollard : Rénovation de la rue du Mollard suite aux enfouissement de réseaux réalisés en 2022	2023	46 250,23 €	23 125,11 €	50%	23 125,11 €
Rue de St Martin : Réfection de la couche roulement suite renouvellement de la canalisation d'eau potable réalisé sur 2023	2023	24 510,56 €	12 255,28 €	50%	12 255,28 €
Chemin des Culées SUD : Réfection de la couche de roulement suite renouvellement du réseau d'assainissement réalisé sur 2023	2023	16 666,67 €	8 333,33 €	50%	8 333,33 €
Rue de la Tuillière : Requalification de la rue et création d'un trottoir pour sécuriser l'accès au nouveau gymnase communautaire	2023	104 166,67 €	52 083,33 €	50%	52 083,33 €
<b>Total 2023</b>		<b>345 760,06 €</b>	<b>172 880,03 €</b>		<b>172 880,03 €</b>
Rue des Gravelles : Requalification de la rue suite à l'enfouissement des réseaux réalisé sur 2023	2024	125 000,00 €	62 500,00 €	50%	62 500,00 €
Montée Neuve (RD71) : Pérennisation de l'écluse test située entre la rue de l'Ancienne Montée et la rue des Terreaux	2024	35 721,80 €	17 860,90 €	50%	17 860,90 €
Rue de la Dombes : Rénovation complète de la voie entre la route de Tramoyes et le rond point de la route du Mas Rillier (RD71A)	2024	408 333,33 €	204 166,67 €	50%	204 166,67 €
<b>Total 2024</b>		<b>569 055,13 €</b>	<b>284 527,57 €</b>		<b>284 527,57 €</b>
Rue de la Chapelle : Réfection de la couche de roulement suite au renouvellement des réseaux d'assainissement réalisés sur 2023	2025	125 000,00 €	62 500,00 €	50%	62 500,00 €
Chemin des Places : Réfection de la couche de roulement	2025	167 903,67 €	83 951,83 €	50%	83 951,83 €
Chemin de Rosarge entre la rue de la Dombes et la route de Tramoyes : Réfection couche de roulement	2025	208 333,33 €	104 166,67 €	50%	104 166,67 €
Rue Général Degoutte entre l'avenue des Balmes et la Grande Rue : Requalification complète de la rue	2025	125 000,00 €	62 500,00 €	50%	62 500,00 €
Rue de Pellara : requalification de la rue suite au renouvellement du réseau d'eau potable réalisé sur 2023)	2025	66 666,67 €	33 333,33 €	50%	33 333,33 €
<b>Total 2025</b>		<b>692 903,67 €</b>	<b>346 451,83 €</b>		<b>346 451,83 €</b>
Rue du Rhône - Requalification complète de la rue suite à l'enfouissement réalisé sur 2023	2026	125 000,00 €	62 500,00 €	50%	62 500,00 €
<b>Total 2026</b>		<b>125 000,00 €</b>	<b>62 500,00 €</b>		<b>62 500,00 €</b>
<b>Total</b>		<b>1 732 718,86 €</b>	<b>866 359,43 €</b>	<b>50%</b>	<b>866 359,43 €</b>

Il convient pour le Maire d'inviter le Conseil Municipal à délibérer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

APPROUVE la sollicitation du fond de concours pour l'ensemble des travaux listés, pour un montant total de 866 359,43 euros.

APPROUVE l'intégration des sommes correspondantes aux budgets 2023, 2024, 2025 et 2026.

AUTORISE le Maire, ou tout autre personne déléguée à cet effet, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

Fait à Miribel, le 11 mai 2023.

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.



Le Maire,

Jean-Pierre GAITET